

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin |
| Herausgeber: | École fédérale de gymnastique et de sport Macolin |
| Band: | 28 (1971) |
| Heft: | 5 |
| Artikel: | Le combat du siècle ou l'éthique sportive bafouée |
| Autor: | Jeannotat, Yves |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-997639 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le combat du siècle ou l'éthique sportive bafouée

Yves Jeannotat

- Il n'y a pas d'éthique sportive sans objectivité!
- «Le sens moral naît à bien des hommes le jour où ils naissent au sport. Le sport est à la fois le développement des possibilités physiques de l'homme, et ceci avec une mesure et un équilibre définis par l'intelligence même de l'acte physique. C'est aussi l'établissement d'un esprit. Cet «esprit du sport» doit être à la fois une discipline et une morale.» (Paul Vilar).
- «Ce n'est pas seulement le sport qui 'oit été chargé de l'éducation des citoyens, c'est l'éducateur public qui doit donner au sport ses règles morales!» (Jean Giraudoux).

Le combat de boxe qui mit aux prises, il y a quelque temps, Cassius Clay dit aussi Mohammed Ali et Joe Frazier a certainement eu, dans son devenir, de par son déroulement et par ses retombées, plus d'influences négatives sur la jeunesse du monde que l'exemple de tous les vrais champions ne leur a valu de bien en dix ans d'application et de persévérence !

Est-il possible encore, après avoir subi la campagne publicitaire précédant le fameux «combat du siècle», après avoir lu et entendu toutes les insanités qui ont fait de cet événement l'objet des convoitises et des bas instincts de l'homme, après avoir vu, horrifié, la fureur dégradante et mortelle qui animait les coups des deux antagonistes et qui, bien qu'étant portés par des frères de même race, symbolisaient — diabolique mise en scène des businessmen — la haine impitoyable que se vouent les Noirs et les Blancs, est-il possible encore d'évoquer le «sport» sans éprouver une grande gêne, sans connaître un certain désarroi et sans douter de ses vertus profondes et séculaires ? Mais, qu'est-ce que la boxe ?

Les origines:

La boxe, telle que nous devions la connaître — et telle qu'elle est rarement, hélas ! — c'est-à-dire le «noble art of defence», est une pratique sportive relativement moderne.

Ceci ne veut pas dire que le «poing» n'ait pas servi auparavant pour mettre à mal un adversaire, un rival surtout. Le coup de poing et le coup de pied sont deux gestes aussi anciens que l'existence de l'homme. Ils sont l'expression même de son agressivité instinctive dans certains cas particuliers. Mais ils peuvent être aussi de simples et légitimes instruments de défense. C'est de cette dernière forme, louable en soi puisqu'elle est un moyen d'esquive et de protection, que s'est inspirée, à l'origine, la boxe sportive. Hélas ! elle a bien vite retrouvé son aspect barbare et «contraire aux principes naturels» à tel point qu'un membre de la commission sportive de l'Etat de New York n'hésitait pas à affirmer, il y a quelques années, qu'il la considérait comme une entreprise légale de meurtre ! Le geste violent, dans son accomplissement, engendre la violence, la violence fait naître la révolte et la révolte donne la mort. C'est là un enchaînement logique des choses. L'ancêtre de la boxe moderne: le pugilat, qui était une discipline des Jeux olympiques de l'Antiquité, était aussi un combat sanglant. «Le ceste, dont on bardait le poing des hommes, rapporte Raymond Thoumazeau dans l'Encyclopédie des Sports, aggravait la violence des coups. Lutte de force pure, brutale, dénuée de toute science. Le plus audacieux et le plus puissant gagnait.» La voie était ouverte aux gladiateurs professionnels dont le rôle était de mourir ou de donner la mort, soit par crainte de l'esclavage, soit par ambition de gloire mais combien illusoire, soit encore par simple plaisir bestial et sanguinaire ! Toutefois, le «ceste

meurtrier finit par être banni comme tous les jeux de cirque à caractère violent !»

Il fallut attendre jusqu'au XVIIIe siècle pour voir les combats à poings nous reprendre de plus belle. James Figg en fut le premier «champion». Tous les coups lui étaient permis et il avait l'art d'user ses adversaires par des prises de toutes sortes. Il se retira, invaincu, à l'âge de 34 ans. Par lui, la porte sur le monde d'une des formes les plus abjectes de la cruauté et de la déchéance parce qu'elle s'abrite derrière le paravent du sport, s'ouvrira à nouveau !

Les règles de la boxe:

Son successeur s'appelait Jack Broughton. Son règne dura de 1730 à 1750. Cependant, un incident le poussa à interrompre sa carrière durant une assez longue période. En effet, au cours d'un combat, il tua son adversaire, ce qui le bouleversa profondément et l'amena à édicter les premières règles qui devaient régir le pugilat jusqu'en 1838. Les prises, en particulier, n'étaient plus permises qu'au-dessus de la ceinture, mais elles restaient très étroitement liées à la boxe. Ces règles visaient aussi à empêcher les tierces personnes à se mêler des affaires des combattants, et les organisateurs de les voler, ce qui, d'après M. Thoumazeau, était déjà très courant.

Entre-temps, la «boxe» était devenue illégale. On se rendait compte déjà qu'elle n'était qu'une entreprise de meurtre camouflée. Mais les «bookmakers», brasseurs de gros sous, avaient trouvé en elle un terrain «vague» particulièrement favorable. La puissance de l'argent est terrible, on le sait, et la loi elle-même y résiste rarement victorieusement. Se préoccupant peu de légalité ou d'illégalité, un aéropage de «sportifs» se réunit donc en 1838 pour rédiger les règles du «London Prize Ring». Elles amélioraient celles de Broughton mais s'inquiétaient plus, en réalité, de préserver la régularité des paris que la protection des combattants. Le dernier «champion» à poings nus fut l'Américain John L. Sullivan, qui sera aussi le premier tenant du titre toutes catégories sous les règles du marquis de Queensbury.

Ce dernier, ému par le nombre de «héros» qui succombaient à la fleur de l'âge, naïves victimes de leur propre ambition, fit rédiger, en 1866, par un de ses amis, Arthur Chambers, des règles plus strictes qui n'ont pratiquement pas changé jusqu'à nos jours. On put croire que la boxe, de par ces prescriptions, s'humaniserait. Elle redévoit donc légale ! En fait, l'esprit ne changea pas. Améliorées, les règles du marquis de Queensbury ont aujourd'hui la teneur suivante:

Ring:

Il doit avoir 6 m au plus sur 4,90 m au moins. Il est entouré de trois rangs de fortes cordes de chanvre recouvertes de tissu. Le sol est en feutre ou en caoutchouc mousse.

Durée:

Pour les professionnels, le nombre de reprises (de trois minutes chacune, avec une minute de repos) peut atteindre un maximum de quinze. Pour les amateurs, un maximum de trois.

Arbitrage:

Un combat peut être jugé par un arbitre unique, ou par l'arbitre et deux juges, ou encore par plusieurs juges (cinq lors des Championnats d'Europe amateurs et aux Jeux olympiques).

Décision:

- Aux points si le combat va à la limite;
- Par k.-o. si l'adversaire va à terre et ne se relève pas après dix secondes;
- Par abandon d'un des combattants (k.-o. technique);
- Par jet de l'éponge, accompli par le manager d'un des boxeurs (k.-o. technique);
- Par arrêt de l'arbitre (vu l'infériorité manifeste de l'un des hommes ou sur ordre du médecin de service).

Coups irréguliers:

Il est interdit:

- de frapper avec le gant ouvert;
- de frapper au-dessous de la ceinture;
- de frapper un homme à terre ou engagé dans les cordes;
- de frapper sur la nuque ou dans les reins (restrictions pour l'Amérique);
- de frapper d'une main en tenant l'adversaire de l'autre;
- d'abaisser la tête au-dessous du niveau de la ceinture;
- de refuser systématiquement le combat (dans ce cas, l'arbitre peut «annuler» le match en refusant de rendre une décision: «no-contest», ce qui a pour conséquence que les boxeurs peuvent être privés de leur bourse !)

Les gants:

Pour les combats professionnels des catégories «mouche - coq - plume et léger»: cinq onces (143 gr); pour ceux des catégories «super-léger - mi-lourd - super-welter - moyen - mi-lourd et lourd»: six onces (171 gr). Pour les combats d'amateurs: 8 onces (227 gr) pour toutes les catégories.

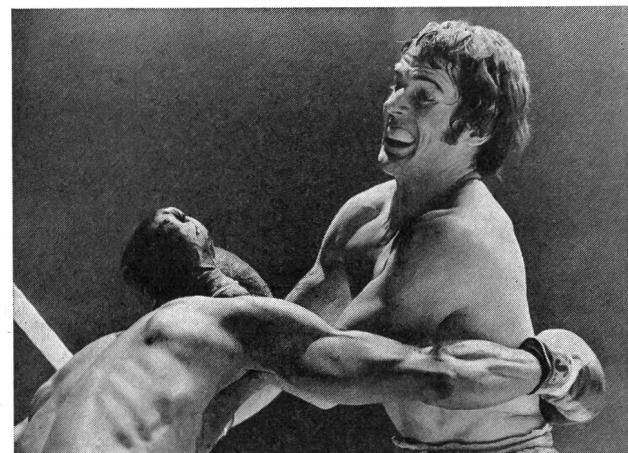
Une remarque s'impose au sujet des gants: on mit longtemps à se rendre compte que le coup porté avec un tel revêtement rembourré, présentait des dangers presque aussi grands — sinon pires — que ceux donnés avec le poing nu, mais d'un ordre différent. Le gant, en effet, évite la «coupure» spectaculaire mais franche, et il provoque un véritable ébranlement sur tout le système nerveux, brisant progressivement l'équilibre général d'où les boxeurs «sonnés» de si tragique réputation. Dans son livre «Sport qui tue, sport qui sauve», Jean-François Brisson en trace un portrait d'un réalisme très brutal: «Vous avez peut-être croisé, dans la rue, écrit-il, un de ces malheureux, errant sans but, les bras ballants, la démarche saccadée, dodelinant de la tête et souriant aux anges. A son masque bosselé, nez aplati, oreilles en chou-fleur, arcades sourcilières couturées, yeux atones derrière des verres épais — ou définitivement éteints derrière des verres noirs qu'accompagne la canne blanche — vous l'avez identifié: ancien boxeur «sonné», un de ceux qui ont terminé trop de combats sur le dos, les bras en croix. Et, même sans être un ha-

bitué du k.-o., si, debout, il a encaissé trop de coups, il est devenu cette épave au cerveau engourdi, aux centres nerveux atteints. A 35 ans, il radote et il «marche sur les talons» comme on dit autour des rings. Au son d'un timbre de vélo ou d'une porte de boutique, il se met en garde involontairement. Cette évocation du gong déclenche chez lui un réflexe, comme les chiens de Pavlov qui salivent au coup de sifflet. Les Anglais ont pour cela une expression imagée: le boxeur est «punch drunk» (ivre de coups.) Mais définitivement car, de cette ivresse-là, on ne dessoule plus...»

Commerce et oppression:

Dès que l'on aborde le domaine de la boxe professionnelle, on s'engage automatiquement dans le monde du «business». Sport — puisqu'il est de coutume de l'appeler ainsi — violent... j'allais écrire: jusqu'à ce que mort s'ensuive, elle est à la fois commerce et oppression, promesse et servitude. D'une part elle brasse la masse des pauvres, des crève-la-faim dans les rangs desquels elle recrute la plus grande partie des pratiquants que l'attrait des richesses rend prêts aux compromis les plus dégradants. De l'autre, elle offre aux «brasseurs de dollars» un terrain d'action idéal. Ceux-ci savent attiser les instincts bestiaux, la soif de sang et de violence des masses en développant avec une habileté souvent démoniaque l'aspect passionnel des combats. Ils encaissent des sommes exorbitantes dont les «bourses» aux combattants ne représentent qu'une maigre part. Tout en prenant des airs de bons papas, ils se soucient en fait bien peu de leurs soit-disant protégés. Ils les laisseront tomber sans remords dès qu'ils ne seront plus suffisamment «percutants».

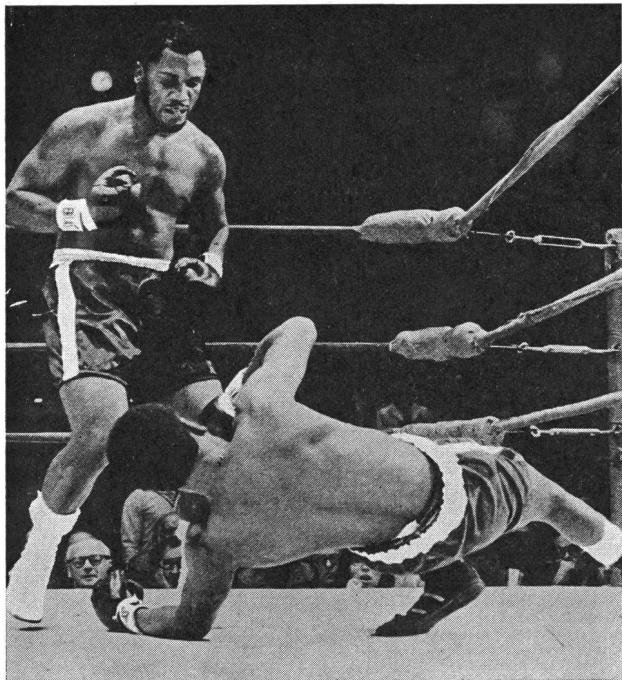
C'est encore J.-F. Brisson qui écrivait: «De tous les exercices dangereux où des hommes risquent scientifiquement leur vie pour la gagner, la boxe est le seul qui



Exercice dangereux!

ajoute à la menace de mort ou d'infirmité, celle de la déchéance; de tous les sports violents, la boxe est le seul où la mise hors de combat avec perte de connaissance ne soit pas un accident, mais un résultat voulu, autorisé par le règlement... et la foule hurle de joie et applaudit l'«assommeur»!

Il n'est pas besoin d'être pacifiste extrémiste ou non-violent contestataire pour admettre qu'il y a dans la boxe telle qu'elle est pratiquée de nos jours — au niveau professionnel du moins — quelque chose d'incompatible avec la morale naturelle. Les plus grands cham-



Assommé avec l'autorisation du règlement!

pions s'en rendent compte un jour ou l'autre, tel Alphonse Alimi, champion du monde des poids coqs en 1957 qui s'écriait après un combat: «pour boxer, il faut avoir faim !»

L'arène et le ring:

Que l'homme du vingtième siècle s'extasie devant la scène de l'animal délibérément martyrisé dans l'arène, passe encore, mais qu'il accepte une démonstration de violence telle que celle offerte par le «combat du siècle» démontre à quel point notre civilisation est engagée sur la voie de la décadence. Des millions de personnes, tout à la fois horrifiées, frémissantes et satisfaites ont vécu ce déferlement de coups, de provocations, d'insultes alors que de l'arrière-salle du Madison Square Garden, montaient, par vagues successives et toujours plus puissantes vers le ring, les cris d'encouragement au crime — les Blancs surtout, s'adressant à leur favori, Frazier, hurlaient «tue-le!», rapporte Philippe Labro — et que les magnats, dans les coulisses, brassaient déjà leurs premiers millions !

Dégradante mentalité, lamentable état d'esprit, moralité visqueuse, faut-il admettre sans ne rien dire qu'on t'ennoblisse au nom du sport? Trop facile masque ! Le monde du silence saigne de douleur devant tant d'incohérence et de fourberie !

Ne sont-ce pas les mêmes personnes qui, hier, protestaient avec indignation contre la guerre du Vietnam et qui hurlent de joie, aujourd'hui à chaque coup porté? Où est la différence? Y a-t-il des crimes permis et d'autres prohibés? En quoi la violence du ring diverge-t-elle de celle des champs de bataille? Ici et là on massacre délibérément ! Là et ici on mutille pour la vie ! Les victimes sont de la même naïve innocence: acteurs, ce sont eux qui perdent tout ! Les metteurs en scène sont de la même trempe: marchands de canons ou de coups de poing, une seule chose les intéresse: l'argent !

«La boxe, qui éveille et soulève la joie sauvage du public, lorsque, devant son adversaire déchaîné, un homme sanglant, ivre de coups, commence à vaciller,

mûr pour l'estocade finale» doit être combattue avec véhémence et proscrite du vocabulaire sportif !

Renouveau possible?

La boxe d'aujourd'hui est incompatible avec l'éthique sportive, c'est un fait bien acquis: les moralistes la réprouvent, les médecins la condamnent. Il n'est pas besoin de rappeler les drames qui parsèment ses chemins. Certains milieux voudraient en faire, au niveau scolaire surtout, un moyen de libération et d'éducation. Est-ce possible?

Oui, mais pas sans conditions. Sur le plan technique, il faudrait absolument parvenir à ce que l'essentiel du combat se réduise à une succession d'esquives et de blocages, qu'on en fasse, en quelque sorte, un sport où la maîtrise et la beauté du geste l'emportent sur la brutalité aveugle et incontrôlée. L'escrime, le karaté sont deux disciplines qui pourraient lui servir d'exemple. Le «spectacle» y perdrait-il de son attrait? Peut-être, mais ce ne serait pas un mal. Les pratiquants ne diminueraient pas en nombre et n'y assisteraient que les véritables connaisseurs. «Pour que la boxe redeienne une «escrime du poing», écrit Brisson, il faut délivrer le boxeur de son obsession actuelle: la recherche du «coup dur» pour obtenir le k.-o.» Pour y parvenir, la révolution à opérer doit toucher la réglementation, bien sûr, mais surtout l'état d'esprit.

Alors seulement, la boxe peut espérer être réhabilitée en tant qu'école du courage et développer chez ceux qui la pratiquent ces qualités fondamentales que sont le sang-froid, la lucidité, l'audace, la maîtrise et, par le fait même, un certain aspect de la sagesse !



La boxe peut-elle redevenir le «noble art of defence»? Oui, à condition d'en modifier certaines règles et d'en changer l'état d'esprit!